

ATELIER

Mutualiser des postes d'agents de développement local

Un atelier pour qui ?

Un atelier en ligne entre employeurs d'agents de développement local rural :

- Élu, directeur ou responsable de service au sein d'une collectivité territoriale
- Administrateur ou membre actif d'une association ou de toute autre structure de développement local
- Éventuellement : agent de développement local souhaitant être outillé pour convaincre ses décideurs de la nécessité de mutualiser des postes d'agents de développement local (*dans ce cas, contactez-nous pour étudier ensemble la possibilité de participer à cet atelier*)

Pourquoi êtes-vous concerné ?

Les nouveaux enjeux de développement (relocalisation alimentaire, politiques énergétiques, développement du numérique, réponses à la crise sanitaire, implication de plus en plus forte de la société civile...) ainsi que la mise en œuvre de nouveaux programmes de développement (Petites villes de demain...) amènent les décideurs à se questionner sur :

- La façon d'avoir des ingénieries adaptées, parfois pointues, à des échelles qui dépassent leurs propres limites géographiques
- La pertinence de réfléchir à des échelles géographiques larges et/ou à plusieurs acteurs de nature différente, leurs capacités d'action par l'ingénierie

Programme

Un atelier construit autour de vos témoignages, de votre pratique et pour répondre à vos questions en vue de clarifier :

- À quoi sert la mutualisation ? Pourquoi mutualiser ? Qu'est-ce que cela signifie ?
- Avec qui mutualiser ?
- Quelles sont les grandes étapes de la mutualisation d'un poste d'agent de développement local (négociation, prise de décision, création de poste, coordination et suivi du poste...)?

Intervenants

- **Témoin : décideur ayant mis en place un poste d'agent de développement local mutualisé** (précisions à venir)
- **Anne Carton**, directrice et chargée des appuis méthodologiques à la conduite de projet et à la capitalisation, Cap Rural
- **Marine Rouchouse**, chargée de mission Emplois et métiers, Cap Rural

En pratique

- 6 mai 2021 de 16h à 18h, en ligne
- Une quinzaine de participants maximum. Date limite d'inscription : 29 avril 2021
- Participation soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural ([télécharger le bulletin de cotisation](#))
- Contact : Marine Rouchouse, 07 87 18 51 18, emploisetmetiers@caprural.org